

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-047

Séance du 27 MAI 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 16/05/2024
Convocation affichée et diffusée le : 16/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à VALLOS Frédéric
M. GROSSAT Gilles a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

M. Daniel AKNIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Extinction de l'éclairage public centre bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2022-086 du 03 octobre 2022 décidant de l'extinction de l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures du matin.

Il souhaite repousser à 23 heures l'extinction de l'éclairage sur la section comprise entre l'école, la mairie et la crèche/Salle de fêtes (Poste de commande le Berrier Commande n°0008).

Il y a parfois des réunions, des activités ou des manifestations qui se terminent après 22 heures ce qui est parfois problématique en termes de visibilité et de sécurité en fin de réunions tardives.

A la demande du SIEA le conseil Municipal doit délibérer avant que Monsieur le Maire prenne un arrêté modifiant les horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 6 heures du matin pour la section visée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 27 mai 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Daniel AKNIN

